



☆ PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS ☆

Sites RGC et ATLANTIS — Malikassociation

Dans un souci d'équité, de responsabilisation et de pérennité du projet associatif, une participation mensuelle de 10 euros par jeune est demandée au titre des frais de repas, sur les sites RGC et ATLANTIS de Malikassociation.

Cette participation symbolique permet de contribuer partiellement aux coûts liés à l'alimentation quotidienne, tout en maintenant un tarif d'hébergement volontairement bas et accessible.

Elle s'inscrit dans une démarche éducative visant à encourager l'autonomie, la responsabilisation et l'implication des jeunes dans la vie collective.

Les repas restent organisés dans un cadre solidaire, non lucratif et associatif, sans recherche de bénéfice. Cette contribution participe à l'équilibre financier global des structures.

PRINCIPE DE LA CONTRIBUTION

Participation mensuelle : 10 € par jeune

Objet : contribution partielle aux frais de repas

Sites concernés : RGC et ATLANTIS

Cadre : solidaire, associatif et non lucratif